

## Directive Européenne sur les services - Vœu du Conseil Municipal de Besançon présenté par le groupe majoritaire

**Mme MENETRIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :** «Le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 février 2005, avait à l'unanimité demandé à la Commission Barroso le retrait de la directive sur les services, au nom de notre attachement *«au progrès social et au développement solidaire»*.

Le vœu municipal faisait l'analyse suivante de la directive : *«en introduisant le principe du pays d'origine dans la législation communautaire, elle interdit à terme l'harmonisation des droits sociaux... [et] préfigure la marchandisation des services publics»*.

La directive sur les services, loin d'avoir été retirée, sera en discussion au Parlement Européen le 14 février prochain, après un léger toilettage, qui ne modifie en rien son orientation.

**Le «principe du pays d'origine» est maintenu :** il est simplement rebaptisé «clause du marché intérieur».

**Tous les services publics (l'eau, le gaz, l'électricité, l'éducation, la recherche, etc.)** sont visés par l'organisation de cette «libre circulation» **à l'exclusion des services audiovisuels, sociaux et de santé.**

Si le droit du travail qui s'applique aux salariés sera bien celui du pays d'accueil, **la liberté de tarif devient totale pour les artisans, ce qui autorise tous les contournements imaginables du statut du salarié**, d'autant plus que les agences de travail temporaire pourront elles aussi appliquer le principe du pays d'origine.

**La directive sur les services publics joue la concurrence sur les salaires et les conditions de travail, elle porte atteinte à la possibilité pour les communes, départements, régions et Etats d'organiser les services publics.**

**Parce que nous voulons au contraire une Europe qui pratique l'harmonisation sociale par le haut et ouvre des perspectives de développement des services publics dans une logique de développement durable,**

**1. Nous demandons au Parlement Européen le rejet de la directive.**

**2. En cas de vote favorable du Parlement, nous demandons au Président de la République Française, Jacques Chirac, d'opposer son veto au Conseil Européen,** puisque la directive relève du domaine de la codécision parlement - conseil européen et requiert un vote à l'unanimité.

**3. Nous apportons notre soutien aux manifestations qui auront lieu à Strasbourg les 11 et 14 février prochain».**

Ce vœu sera adressé au Président de la République Française, au Président de la Commission Européenne.

**«M. LE MAIRE :** On ne va pas engager un long débat là-dessus. Pascal si tu veux dire un mot au nom de l'opposition, RPR, UDF...

**M. Pascal BONNET :** En un mot, je pense qu'on peut quand même aborder le sujet ou alors on ne présente pas de vœu. Mais sans faire un long débat, je suis un peu gêné qu'on nous fasse voter sur un

document dont on n'a pas tous les éléments, quelques bribes de phrases. Je voudrais dire aussi qu'il y a eu un débat sur la directive Bolkestein il y a quelques mois, débat qui à certains moments, le débat sur les plombiers polonais par exemple, prenait une allure xénophobe un peu gênante quand même. Pour ma part je suis attaché à la construction européenne, à une Europe de liberté, de libre circulation, de concurrence non faussée mais dans le respect des services publics, donc on peut être vigilant, inquiet et attentif. Ceci dit je préfère l'Europe en construction à l'Europe du rideau de fer qu'on a connue dans le passé donc je crois qu'il faut, sur des débats comme cela qu'on soit très attentif aux leçons d'histoire aussi.

Sur la forme, je ne comprends pas qu'on puisse nous présenter un document sans qu'on ait l'ensemble de la directive mise en cause mais surtout je ne vois pas pourquoi, alors qu'on fait une demande au Parlement Européen, on préjuge déjà de son vote en voulant faire pression sur le Parlement en s'adressant déjà au Président de la République, en soutenant des manifestations et encore plus, parce que je suis attaché à la démocratie européenne et au rôle du Parlement Européen, on fait un vœu au Parlement Européen et on l'envoie au Président de la République Française et au Président de la Commission Européenne mais pas au Président du Parlement Européen. Donc s'il n'y a pas de respect du Parlement Européen alors qu'on y envoie un vœu, j'avoue que je ne comprends pas l'intérêt de ce vœu...

**M. LE MAIRE** : On va le rajouter sur la liste des destinataires.

**M. Pascal BONNET** : Avant de nous présenter un vœu, il y a quand même un minimum de corrections à faire. Pour ma part, je ne participerai pas au vote.

**M. LE MAIRE** : La majorité s'est exprimée d'une voix unie parce qu'elle est unie... Je propose qu'on envoie ce vœu également au Président du Parlement Européen».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ce vœu qui sera donc adressé au Président de la République Française, au Président de la Commission Européenne et au Président du Parlement Européen.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2006.*